

# Déchèteries

Chargement de la carte, merci de patienter...

## A quoi servent les déchèteries?



Les déchèteries sont des **lieux** où les particuliers et/ou les petites entreprises (dépôts limités) peuvent venir **déposer les déchets** volumineux et/ou toxiques tels que les encombrants, la ferraille, les cartons, les déchets verts, ...

Ces déchets sont déposés dans des bennes distinctes. Chaque type de déchets suivra ensuite sa filière de traitement.

Depuis janvier 2009, les appareils **électriques et électroniques** sont collectés **séparément**. Un conteneur et des box sont à votre disposition pour y déposer respectivement le gros électroménager (machines à laver, gazinières, fours...) et le petit électroménager et les écrans.

**Un agent est présent en permanence pendant les heures d'ouverture prévues et est chargé :**

- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie,
- de veiller à l'entretien du site,
- de faire respecter le règlement,
- d'assurer la fluidité de la circulation sur le site,
- d'informer les utilisateurs et obtenir une bonne sélection des matériaux.

Il répond donc à vos éventuelles questions et vous orientera vers les bennes ou conteneurs adéquats. Il est impératif de respecter ses consignes.

# Les cartes d'accès

Les cartes d'accès permettent à la communauté de communes de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans ses 2 déchèteries, ainsi que de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers.

## Déménagement, perte, vol

Tout changement de situation doit être impérativement signalé à la communauté de communes au service de la redevance incitative dans les meilleurs délais.

Nous nous chargerons de vous informer de la démarche à suivre en fonction de votre demande.

En cas de perte ou de vol, la réédition d'une carte d'accès vous sera facturée 15 €.

## Quelques règles en déchèterie

- Pour accéder à la déchèterie, munissez-vous de votre carte d'accès. Afin de faciliter votre passage, n'hésitez pas à trier vos déchets par type dans votre véhicule.
- En cas de difficulté pour trier vos déchets, adressez-vous au gardien qui saura vous orienter.
- Respectez le sens de circulation et stationnez correctement pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchèterie.
- Déchargez rapidement en respectant les consignes de sécurité (ne pas descendre dans les bennes, ne pas enlever les garde-corps, les enfants et animaux doivent rester dans les véhicules).
- Respectez la propreté du site.
- Respectez le gardien et ses consignes : il est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation

pour chaque benne de matériau.

- Les gardiens sont là pour vous orienter, vous informer et vous conseiller. Ils ne sont pas là pour vider votre véhicule ou remorque. Pour le port de charge lourde venez accompagné d'une tierce personne pour vous aider.

En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement.

## **Informations sur les bennes**

- Benne mobilier : pour un gain de place veuillez démonter les meubles.
- Benne carton : pliez les cartons au préalable, sans plastique ni polystyrène.
- Benne bois : veuillez démonter les ferronneries sur le bois avant de le jeter dans la benne.
- Benne encombrants : veuillez y placer tout ce qui ne correspond pas aux autres bennes : débris de verres, plastiques, plâtres, etc...
- Benne gravats : tout déchargement doit être effectué à la main et non en basculant les remorques.
- Benne ferrailles : tous métaux sauf matériels électriques / roues / bouteilles de gaz.
- Benne ou plate-forme pelouse : il est interdit de déposer des branches sur celle-ci.
- Benne ou plate-forme branchage : il est interdit de déposer des souches et le diamètre de branches ne doit pas excéder les dix centimètres.
- Nous n'acceptons pas les bouteilles de gaz, les pneus, les extincteurs, les médicaments, les déchets infectieux.
- Tout usager ne respectant pas ces règles se verra interdire l'accès aux déchèteries.



[Comment trier mes déchets](#)

[Règlement des déchèteries](#)

[Les bons gestes du tri en déchèterie \(SEROC\)](#)

## Horaires et adresses des déchèteries :

### Horaires

	du 1er <b>Octobre</b> au 31 <b>Mars</b>	du 1er <b>Avril</b> au 30 <b>Septembre</b>
--	--	---

Maisoncelles-Pelvey	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lun : 10h à 12h / 14h à 17h</li> <li>• Mar : — / 14h à 17h</li> <li>• Mer : 10h à 12h / 14h à 17h</li> <li>• Jeu : — / 14h à 17h</li> <li>• Ven : 10h à 12h / 14h à 17h</li> <li>• Sam : 10h à 12h / 14h à 17h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lun : 10h à 12h / 14h à 18h</li> <li>• Mar : — / 14h à 18h</li> <li>• Mer : 10h à 12h / 14h à 18h</li> <li>• Jeu : — / 14h à 18h</li> <li>• Ven : 10h à 12h / 14h à 18h</li> <li>• Sam : 09h à 12h / 14h à 18h</li> </ul>
Livry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lun : — / 14h à 17h</li> <li>• Mar : — / 14h à 17h</li> <li>• Mer : — / 14h à 17h</li> <li>• Jeu : — / 14h à 17h</li> <li>• Ven : 10h à 12h / 14h à 17h</li> <li>• Sam : 10h à 12h / 14h à 17h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lun : — / 14h à 18h</li> <li>• Mar : — / 14h à 18h</li> <li>• Mer : — / 14h à 18h</li> <li>• Jeu : — / 14h à 18h</li> <li>• Ven : 10h à 12h / 14h à 18h</li> <li>• Sam : 09h à 12h / 14h à 18h</li> </ul>

## Adresses

Déchèterie de Maisoncelles-Pelvey, Les Parts – 14310  
Maisoncelles-Pelvey

Déchèterie de Livry, Briquessart – Livry – 14240 Caumont-sur-Aure

**ecosystem**  
recycler c'est protéger



**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



**CIITEO**

